

Descriptif succinct de l'expérience :

Face au phénomène de fracture numérique impactant fortement les territoires les moins denses, les collectivités ont décidé de disposer d'un outil d'aménagement numérique du territoire pour créer une rupture face à la dynamique de concentration des opérateurs et d'écrémage des zones les plus denses au détriment des zones les moins denses.

Les collectivités ont décidé de rester maître de leurs politiques d'aménagement, au même titre qu'elles le pratiquaient déjà avec les réseaux d'eau, d'assainissement, d'électricité et la voirie.

Le Département de l'Ardèche, le Département de la Drôme et la Région Rhône-Alpes ont décidé d'unir leur destin numérique autour d'un projet commun de réseau d'initiative publique de communications électroniques à haut et très haut débit sur les territoires de l'Ardèche et de la Drôme.

Localisation de l'opération :

Départements de l'Ardèche et de la Drôme (France)

Données de cadrage :

708 communes – 782.884 habitants
65 hab/km²

Contact :

Sylvain VALAYER
Syndicat Mixte Ardèche Drôme
Numérique (ADN)
Le Rhovalparc - Entrée B
1 avenue de la Gare - Rovaltain TGV -
Alixan - BP 15137
26958 VALENCE CEDEX 9
04 75 82 23 21
contact@sm-adn.fr
www.ardechedromenumerique.fr

Contexte et enjeux pour le territoire / la structure

Le Département de l'Ardèche, le Département de la Drôme et la Région Rhône-Alpes ont décidé d'unir leur destin numérique autour d'un projet commun de réseau d'initiative publique de communications électroniques à haut et très haut débit sur les territoires de l'Ardèche et de la Drôme.

Le Syndicat mixte ADN (Ardèche Drôme Numérique) est un établissement public créé, en mars 2007, pour porter ce projet. Le Syndicat a ensuite engagé en 2008 la mise en œuvre de ce projet dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) avec la société délégataire ADTIM.

Facteur déclenchant de l'action

Face au phénomène de fracture numérique impactant fortement les territoires les moins denses, les collectivités ont décidé de disposer d'un outil d'aménagement numérique du territoire pour créer une rupture face à la dynamique de concentration des opérateurs et d'écrémage des zones les plus denses au détriment des zones les moins denses.

Les collectivités ont décidé de rester maître de leurs politiques d'aménagement, au même titre qu'elles le pratiquaient déjà avec les réseaux d'eau, d'assainissement, d'électricité et la voirie.

Objectifs de l'action

Maîtriser un réseau de plus de 2.000 km de fibre optique de façon à pouvoir :

- Garantir un service public local du haut et très haut débit,
- Résorber durablement la fracture numérique,
- Assurer la montée en débit sur tout le territoire,
- Garantir un haut niveau de performance et de dynamique concurrentielle pour les entreprises et les services publics,
- Etablir le maillon de base de l'aménagement numérique.

Les objectifs d'aménagement du territoire ont été fixés de façon à contribuer à :

- l'attractivité économique durable du territoire, en améliorant l'accessibilité du territoire et de ses habitants aux services haut et très haut débit,
- la compétitivité des acteurs économiques, avec un nouvel outil au service de l'innovation et de la performance,
- la cohésion territoriale, en offrant durablement une couverture maximale du territoire par les offres du marché dans des conditions attractives,
- la cohésion sociale, en permettant un accès facilité à de nouveaux services.

Publics visés

- Grand public : dégroupage ADSL, zones blanches du haut débit, fibre à la maison (FTTH)
- Entreprises et sites publics : SDSL, fibre au bâtiment (FTTB)

Procédures et modalités d'actions

2005 : Etude de faisabilité,
2007 : Création du Syndicat ADN par les 3 collectivités,
Mai 2007 - Lancement de la procédure de DSP (Délégation de Service Public),
Mai 2008 - Choix du délégataire de service public (société ADTIM) - Durée de la DSP : 25 ans,
Juillet 2008 - juillet 2010 : Lancement des travaux de premier établissement du réseau (24 mois),
2010 : Ouverture des services.

Les partenaires associés à cette action

Acteurs publics : Département de l'Ardèche, Département de la Drôme, Région Rhône-Alpes, Europe (Feder)
Acteurs privés : ADTIM (groupement Axione - ETDE - Eiffage)

Les outils, les financements mis en œuvre, le budget de l'opération

Montage juridique : Délégation de service public (DSP)

Budget total :	123 M€
Dont Investissement privé (ADTIM) :	73 M€
Dont Participation publique :	50 M€
- Conseil Général de l'Ardèche	9 M€
- Conseil Général de la Drôme	9 M€
- Conseil Régional Rhône Alpes	18 M€
- Europe (PO Feder 2007-2013)	14 M€

Les problèmes rencontrés et solutions trouvées

Les collectivités n'auraient pas pu mener ce projet sans recourir à une procédure de DSP qui, outre le financement, a permis de mobiliser les savoir-faire d'un partenaire privé en matière de déploiement d'infrastructure, d'exploitation et de maintenance.

Les facteurs déterminants de l'action (partenariat, démarche ...)

La mise en place d'une gouvernance à l'échelle bi-départementale sous l'impulsion de la Région, avec la création d'une structure dédiée au projet,

La réalisation d'une étude de faisabilité très détaillée,

L'effet de la mutualisation bi-départementale constituant un territoire plus attractif pour un partenaire privé.

Les résultats (quantitatifs et qualitatifs)

- Mise en place d'un réseau structurant en fibre optique de plus de 2.200 km sur les zones économiques et résidentielles des deux territoires,
- Large couverture des deux départements avec un nombre important de sites directement reliés en fibre optique : 213 centraux téléphoniques, 212 zones d'activités, 2.500 sites publics et entreprises, les réseaux métropolitains de Valence, Romans et Rovaltain, les points de présence et tête de réseaux des opérateurs présents sur le territoire, les plateformes techniques extérieures ainsi que le raccordement direct en fibre optique de 11.000 logements.
- 96 % des foyers de Drôme et d'Ardèche bénéficient d'une offre ADSL améliorée (dégrouper) : plus de services, plus de choix, moins cher : la même offre qu'en centre ville de Lyon ou Paris.
- Tous les foyers en zone blanche bénéficient d'une solution de raccordement en haut débit.
- Pour les entreprises et les acteurs publics (85 % des entreprises de plus de 10 salariés se situent à moins de 500 m du réseau) : plus grande ouverture à la concurrence (16 opérateurs sur le marché « entreprises »), apparition d'opérateurs locaux (proximité), innovation sur les services, services adaptés au TPE/PME, baisse des prix (de 20 à 50 %).

Les perspectives

Le Syndicat va mettre en place un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) de façon à associer les autres acteurs publics du territoire (communes et intercommunalités) à participer à la poursuite de cette stratégie d'aménagement numérique du territoire avec le grand chantier du déploiement de la fibre à la maison (FTTH).